

## Directeur(trice) des ressources humaines

Le CHU de Caen, établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire Normandie Centre, est l'établissement universitaire de référence et de recours de la Normandie occidentale (Calvados, Manche, Orne) et couvre un bassin de population d'1,5 millions d'habitants.

Le CHU entre dans une nouvelle dynamique avec :

- le projet de reconstruction dont la première pierre sera posée début 2021 et dont les travaux s'étaleront jusqu'en 2026 ;
- le projet d'établissement dont la rédaction est prévue d'ici la fin de l'année et qui doit permettre à l'ensemble de la communauté hospitalière de se projeter d'ici à la reconstruction.

Dans cette perspective, l'établissement est amené à connaître de profondes évolutions organisationnelles (création de plateformes de consultations et d'HDJ par exemple), mettre en place un schéma directeur immobilier totalement repensé, penser des partenariats avec des structures tierces et engager une révolution numérique.

La direction des ressources humaines sera notamment impliquée dans la définition de l'agenda social de l'établissement mais également dans la définition des besoins en matière d'emplois et de carrières au regard des organisations qui seront mises en place dans le nouvel hôpital. Dans le cadre du projet d'établissement, la direction des ressources humaines sera en particulier mobilisée sur le projet social, incluant la question de la qualité de vie au travail, mais aussi sur le projet managérial dont l'esprit repose sur une souplesse de fonctionnement et un principe de subsidiarité dans les prises de décisions. Les questions d'attractivité, de développement des compétences et des nouveaux métiers seront donc au cœur du projet d'établissement.

Le CHU de Caen Normandie représente aujourd'hui une communauté de 6000 professionnels. Directement rattaché au directeur général, le(a) directeur(rice) des ressources humaines a pour mission principale d'accompagner ces professionnels dans leurs parcours et leurs carrières (formation, promotion), dans la définition et l'évolution de leur environnement de travail (qualité de vie au travail), et de répondre à leurs interrogations quotidiennes ou à des moments importants de leur vie personnelle ou professionnelle (mobilité, retraite...).

Pour répondre à ces missions, la direction des ressources humaines est organisée autour de quatre grands secteurs :

- le secteur formation continue – stages ;
- le secteur contrôle de gestion, paie ;
- le secteur recrutement et gestion des temps, maintien dans l'emploi ;
- le secteur carrières, retraite, GPMC, politique sociale.

La crèche, dont la gestion est externalisée, est rattachée à la direction.

La direction des ressources humaines porte un plan de dématérialisation afin de faciliter et fluidifier la gestion administrative mais aussi rendre plus accessible aux professionnels un certain nombre de services (fiche de paie en ligne par exemple).

Elle assure la continuité des relations avec les partenaires sociaux et négocie avec eux la politique sociale. Elle tient à ce titre le secrétariat des instances sociales : CTE, CHSCT ainsi que celui des CAP. Elle a également à traiter de situations individuelles spécifiques, aussi bien sur le plan social (service social, C.G.O.S.) que sur le plan disciplinaire.

## Directeur(trice) des ressources humaines

### Compétences

#### Connaissances particulières requises

- Connaissance générale d'un établissement de soins et de ses enjeux d'activité ;
- Connaissance et maîtrise des organisations hospitalières ;
- Connaissance du statut de la fonction publique hospitalière et du code du travail ;
- Connaissance et pratique de terrain des techniques de conduite de changement et de gestion de projets ;
- Connaissance et pratique du suivi budgétaire et du pilotage de la masse salariale ;
- Connaissance et intelligence du fonctionnement des instances.

#### Connaissances professionnelles requises

- Avoir le sens du service public et de l'intérêt général ;
- Avoir une grande aptitude à l'écoute, à la concertation, à la négociation et la recherche du consensus ;
- Savoir s'adapter à différentes situations et différents interlocuteurs et développer d'excellentes capacités relationnelles avec l'ensemble des acteurs hospitaliers ;
- Réactivité ;
- Capacité à arbitrer et décider ;
- Capacité à déléguer.

Les candidats devront par ailleurs marquer leur intérêt pour les organisations et dispositifs innovants, être à même de proposer des approches nouvelles en matière de gestion des ressources humaines. Ils devront également proposer des organisations agiles au plus près du terrain et favoriser au maximum la délégation de gestion et développer une culture très forte de service auprès de l'ensemble de l'encadrement notamment.

### Liaisons hiérarchiques et fonctionnelles

#### Liaisons hiérarchiques

- Le(a) directeur(rice) des ressources humaines exerce sous l'autorité du directeur général et du directeur général adjoint du CHU de Caen.
- Il encadre un(e) directeur(rice) des ressources humaines adjoint(e) et une trentaine d'agents dont trois attachés d'administration hospitalière.

#### Liaisons fonctionnelles

- Forte articulation avec l'ensemble des directions et notamment la direction des soins ;
- Forte articulation avec les chefs, directeurs et cadres de pôle (cf. processus de délégation de gestion)

### Cotation de la part fonctions de la PFR

- Adjoint classe normale : 2,5
- Adjoint hors classe : 2,7